



CERTIPHYTO RECYCLAGE

CONSEIL À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

EPLEFPA de Châlons-en-Champagne

SIRET : 195 111 968 00036
NDA : 2151P002051
Cet engagement ne vaut pas agrément de l'État

CFPPA de l'Épine
52 allée du Château
51460 L'ÉPINE

Tél. : 03 26 68 66 11
Fax : 03 26 68 66 26
cfppa.somme-vesle@educagri.fr

www.eplefpachalonsenchampagne.fr



OBJECTIFS VISÉS

- Renouvellement du certificat individuel « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».
- Former à la réduction des produits, promouvoir les stratégies permettant de réduire leurs utilisations, sécuriser l'utilisation pour l'homme et l'environnement et actualiser ses connaissances.

MODES DE VALIDATION

Attestation de suivi de formation.





DURÉE DE L'ACTION

- 14 heures (2 journées de 7 heures).

DATES DE SESSION

- Calendrier consultable sur le site internet du CFPPA de l'Épine www.eplefpachalonsenchampagne.fr
- Si besoin, nous contacter.

VOIE DE FORMATION

Formation professionnelle continue

ACCESSIBILITE PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être proposé pour faciliter leurs parcours.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent handicap au 03.26.68.66.11

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Arrêté du 29 Août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».
 - Renouvellement
- Réglementation et sécurité environnementale > 4 h
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public > 3 h
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives > 7h

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel
- Mobilisation des acquis des stagiaires et apports théoriques via support informatique (PowerPoint).
- Apports théoriques sur les problématiques de milieux locaux (zones de captages...).
- Illustration des pratiques par la présentation de photos.

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Min : 8 personnes / Max : 15 personnes

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Questionnaires de satisfaction

PRÉREQUIS

- Être titulaire au préalable du certificat individuel « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » en cours de validité.

COÛT DE LA FORMATION

120€/ jour de formation, soit pour un parcours de 240 €.

INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES FINANCEMENTS

- Prise en charge possible OCAPAT
- Formation éligible au CPF.
- Autres financements : (VIVEA, OPCO, plan de développement des compétences...).



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Tout public

MODALITÉS D'ACCES DES DEMANDEURS

- Délais d'accès à l'action : Inscriptions demandées 15 jours avant le début de la session.



Contact : Elodie GOBILLARD - 03.26.68.66.11

cfppa.somme-vesle@educagri.fr